

Orientation post bac : une question technique ou politique ?

Julien GRENET

Les vives polémiques qui ont émaillé les neuf années d'existence de la plateforme Admission Postbac (APB) – depuis sa généralisation à l'ensemble des académies en 2009 jusqu'à son abandon en 2017 – ont contribué à mettre en lumière le rôle croissant joué par les algorithmes dans l'orientation et l'affectation des étudiants après le baccalauréat. Peut-on pour autant réduire l'orientation postbac à une question technique ? Les procédures utilisées pour orienter les bacheliers au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur ne mettent-elles pas en œuvre des choix politiques qu'il convient d'interroger ?

Le recours à une procédure centralisée et automatisée pour réguler les inscriptions dans les formations d'enseignement supérieur n'est pas une exception française : de très nombreux pays à travers le monde utilisent – parfois depuis des décennies – des procédures similaires à APB. En Europe, c'est le cas de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Norvège ou de la Suède. Ailleurs dans le monde, des procédures centralisées sont par exemple mobilisées chaque année pour allouer des millions d'étudiants aux formations d'enseignement supérieur en Australie, au Chili, à Taïwan ou encore en Tunisie.

La raison qui a poussé de si nombreux pays à adopter ce type de procédures est qu'elles présentent beaucoup d'avantages par rapport aux procédures dites « décentralisées », dans lesquelles les étudiants et les formations interagissent directement sans qu'il y ait de coordination des décisions au moyen d'une plateforme. Ces procédures décentralisées s'avèrent le plus souvent lentes, inefficaces et inéquitables : du côté des formations, elles génèrent beaucoup d'incertitude sur les effectifs qui s'inscriront effectivement à la rentrée ; du côté des étudiants, elles induisent des phénomènes de congestion et de file d'attente qui les incitent à adopter des comportements stratégiques qui pénalisent *in fine* les étudiants les moins bien informés. Plus généralement, la décentralisation des inscriptions à l'université souffre d'un manque de transparence qui nuit à l'acceptation des décisions d'affectation.

Pour résoudre ces difficultés, les procédures d'inscriptions centralisées s'appuient sur un algorithme d'affectation qui permet de déléguer les décisions d'affectation à une plateforme qui centralise trois types d'informations : les capacités d'accueil des formations, les vœux des candidats et le classement des candidats par les formations. Muni de ces paramètres, un algorithme d'affectation calcule un « appariement » qui tient compte de manière optimale des préférences des candidats et des formations.

Le rejet suscité par la procédure APB peut donc sembler paradoxal : alors que cette procédure a été conçue à l'origine pour améliorer la gestion des inscriptions dans le supérieur, en les rendant plus simples et plus transparentes pour les étudiants et les

formations, elle s'est progressivement muée en une « boîte noire » anxiogène et perçue comme prononçant des décisions d'affectation arbitraires, voire inhumaines. Par assimilation, APB a contribué à alimenter en France un climat de suspicion généralisée à l'encontre des procédures qui s'appuient sur des algorithmes pour allouer les élèves aux lycées (AFFELNET) ou les enseignants aux établissements scolaires (SIAM).

En réalité, les déboires d'APB tiennent à une multitude de facteurs qui n'ont que peu de choses à voir avec le rôle des algorithmes d'appariement : complexité de la procédure, opacité des critères de classement des candidats, pratique du tirage au sort dans les licences en tension, manque d'information sur les formations du supérieur et inadéquation entre les préférences des étudiants et les capacités d'accueil des formations. Les dysfonctionnements d'APB, d'apparence technique, sont surtout le symptôme des contradictions de l'enseignement supérieur en France : principe de non-sélection en licence mais formations à capacité limitée, augmentation considérable du nombre de bacheliers professionnels mais stagnation des places en BTS, volonté affichée de mieux orienter les élèves de terminale dans leurs choix d'orientation mais procédure souffrant d'un manque criant de transparence.

Le Plan Étudiants, qui a été dévoilé au mois d'octobre par le ministère, a pour ambition d'améliorer le fonctionnement de l'orientation postbac en agissant sur plusieurs leviers : en amont, par le renforcement de l'orientation des lycéens (accompagnement individuel par deux professeurs principaux et examen par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève) ; lors de la procédure d'inscription, par une réforme des règles d'accès à l'enseignement supérieur : mise en place d'une nouvelle plateforme « plus simple, plus rapide et plus accueillante », suppression du tirage au sort en licence, vœux non-hiérarchisés et limités à dix, plus grande transparence dans les critères de sélection, affichage des « attendus » de chaque filière, quotas en faveur des étudiants boursiers et des bacheliers hors académie ; en aval, par la mise en place de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des étudiants (rattachement au régime général de la sécurité sociale, création de nouveaux centres de santé au sein des universités, soutien à la mobilité pour les étudiants souhaitant changer d'académie) et un engagement financier d'un milliard d'euros pour accompagner la réforme.

Ces mesures répondent-elles de manière satisfaisante à l'exigence d'une orientation postbac plus efficace, plus juste et plus transparente ? Le Plan Étudiants lève-t-il toutes les ambiguïtés qui ont précipité l'échec d'Admission postbac ? Les choix techniques de la nouvelle plateforme d'inscription sont-ils en cohérence avec les choix politiques affichés par le ministère ? Telles sont quelques-unes des questions qui seront abordées dans le cadre de cet atelier thématique.

Julien GRENET
Ecole d'économie de Paris